



Date de dépôt : 20 novembre 2024

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Cédric Jeanneret : Report modal** **TIM-train : mythe ou réalité ?**

En date du 1^{er} novembre 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le Léman Express est un réseau de transport ferroviaire transfrontalier qui relie la région de Genève, en Suisse, à plusieurs localités en France voisine (notamment en Haute-Savoie). Ce réseau, mis en service en décembre 2019, est le fruit d'une coopération entre la Suisse et la France pour faciliter les déplacements dans cette région transfrontalière.

Le Léman Express fonctionne comme un RER (Réseau Express Régional) pour la région genevoise, permettant une circulation rapide et fréquente entre les villes, tout en connectant avec d'autres réseaux suisses.

Le Léman Express a pour objectif de réduire le besoin de véhicules personnels pour les trajets transfrontaliers, notamment sur l'axe entre Annemasse et la ville de Genève.

Vu ce qui précède, mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- 5 ans après la mise en service du Léman Express, peut-on constater une baisse de la charge de trafic (en TIM) entre les villes d'Annemasse et de Genève ?*
- Peut-on constater des tendances similaires sur les axes où les cadences ont été renforcées ?*

Avec mes remerciements anticipés pour les réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La mise en service du Léman Express en décembre 2019 a transformé les habitudes de déplacements des habitants de Genève et de la région. Largement intégré dans la chaîne des déplacements grâce à des correspondances optimisées avec le réseau urbain, ce service ferroviaire métropolitain a rapidement trouvé son public avec aujourd'hui près de 80 000 montées quotidiennes sur ce réseau.

Le Léman Express s'impose désormais comme une alternative crédible à la voiture individuelle, contribuant à une baisse significative du trafic aux frontières. Depuis sa mise en service, une réduction du trafic individuel motorisé (TIM) est observée à plusieurs points de contrôle, que ce soit aux douanes ou sur divers axes situés à proximité des gares et haltes du Léman Express. La douane de Thônex-Vallard, par exemple, enregistre une baisse quotidienne de 27% du TIM, atteignant même 36% à l'heure de pointe du matin par rapport au trafic observé en 2019. A l'échelle d'Annemasse, le recul atteint environ 16% en moyenne par rapport aux niveaux de 2019.

Des tendances similaires se manifestent dans d'autres secteurs de l'agglomération, notamment sur les axes du Chablais, où la baisse constatée est de 11%, ainsi que dans le canton de Vaud et dans le secteur de Saint-Julien, où elle est de l'ordre de 8%.

Par ailleurs, selon une enquête menée auprès des habitants du Grand Genève en 2019 et 2021, on constate, dans les couloirs desservis par cette nouvelle offre ferroviaire, une progression importante de l'usage du train de l'ordre de 7 à 10%, accompagnée d'une diminution égale ou supérieure de l'usage de l'automobile.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :
Nathalie FONTANET